



Téléphone et fax : 032 438 88 54 Courchapoix, le 27 juin 2022  
Courriel : admin.com@courchapoix.ch com.courchapoix@bluewin.ch  
Mairie : mairie@courchapoix.ch

## Assemblée communale

**Le lundi 27 juin 2022, à 20 h dans la salle communale.**

Présents : 20 personnes

Le président des Assemblées Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Bastien Koenig et Ludovic Schaller sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

### 1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

### 2. Présentation du nouveau secrétaire.

Madame la vice-maire Mélanie Beuret excuse Monsieur le maire Louis-Joseph Fleury qui ne peut pas être présent ce soir pour des raisons familiales.

Mélanie présente brièvement le nouveau secrétaire communal Stève Chételat de 1977, qui entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Les Autorités communales souhaitent une cordiale bienvenue à Stève et lui souhaitent plein succès dans sa nouvelle activité.

### 3. Présentation et approbation des comptes 2021 de la commune et de la bourgeoisie.

La caissière Corinne Bart donne lecture des comptes de la commune. Ces derniers bouclent avec un bénéfice de CHF 62'804.93, pour un total de charges de CHF 1'574'130.20 et de produits de CHF 1'636'935.13.

Ce bénéfice résulte d'un bénéfice des services communaux de CHF 77'413.60, moins un déficit du compte de fonctionnement de CHF 14'608.67.



Ensuite, la caissière donne lecture des comptes de la bourgeoisie. Ceux-ci bouclent avec un déficit de CHF 955.97, pour un total de produits de CHF 20'576.98 et de charges de CHF 21'532.95.

Les comptes communaux et bourgeois ont été vérifiés le 21 juin dernier, selon le rapport des vérificateurs des comptes.

La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Les comptes bourgeois et communaux sont acceptés à l'unanimité sans avis contraire.

#### **4. Présenter le projet de la mise en conformité du transformateur « Les Lammes » du SEC et voter les crédits nécessaires. CHF 30'000.--. Donner compétence au conseil communal pour la réalisation et la consolidation du crédit.**

Le conseiller en charge du SEC, Monsieur Julien Grolimund présente ce point.

Dans un premier temps, il situe le transformateur qui se trouve à proximité de l'usine Terbival. Ensuite, il donne les caractéristiques techniques du transformateur. S'agissant du transformateur en question, il précise que la commune travaille en étroite collaboration avec l'entreprise BKW. Cette dernière propose de changer cette cellule moyenne-tension, car des accidents ont été répertoriés avec ce type d'équipement. Le fabricant ayant fait faillite, il n'est plus possible de se procurer des pièces de rechange. En 2018, le conseil communal avait déjà connaissance de cette problématique et cela avait été reporté. A l'époque, l'investissement n'était pas prioritaire. Les monteurs de BKW sont habilités à intervenir sur site et ils nous encouragent vivement à entreprendre les travaux.

Pour le détail de l'investissement, voici comment il a été budgété :

Matériel	CHF 6'050.--
Montage et transport	CHF 10'650.--
Etude et suivi de chantier	CHF 4'500.--
Divers et imprévus	CHF 8'800.--
<b>Total</b>	<b>CHF 30'000.--</b>

Cette somme sera financée par les fonds propres du SEC.

Julien Grolimund donne lecture du calendrier pour aboutir à la réalisation des travaux, lesquels devraient être terminés aux alentours de la fin du mois de septembre. S'agissant des nuisances, il y aura une coupure d'électricité d'environ 10 minutes à la fin des travaux. Les personnes concernées recevront une information à ce sujet.



La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Cet objet est accepté à l'unanimité sans avis contraire et compétence est donnée au Conseil Communal pour la réalisation et la consolidation du crédit.

## **5. Présenter et voter le nouveau règlement sur les élections communales.**

Mélanie Beuret présente ce point.

Cet automne, il y aura les élections communales et sur demande du canton, le règlement qui contient 47 articles doit être mis à jour. Les principaux changements sont en rapport avec les délais qui ont été légèrement modifiés.

Pour l'article 12, la convocation au scrutin doit se faire 10 semaines avant le jour du scrutin. Auparavant, le délai était de 8 semaines. Pour l'article 14, le matériel doit être fourni aux électeurs au plus tôt quatre semaines mais au plus tard 3 semaines avant le jour du scrutin. Auparavant, le délai était de 10 jours. Pour l'article 28, les candidatures doivent être connues 8 semaines avant le jour du scrutin. Auparavant, le délai était de 6 semaines. Pour l'article 35, les candidatures pour le second tour doivent être remises jusqu'à 12 heures. Auparavant, le délai était à 18 heures. Pour pouvoir faire acte de candidature, il faut avoir obtenu 5 % des voix au premier tour. Pour l'article 43, les infractions au règlement sont passibles d'une amende de CHF 5'000.-- au plus. Auparavant, le montant était de CHF 1'000.-- au plus.

Mélanie Beuret précise qu'il n'y a pas de changements fondamentaux, il s'agit surtout d'une question de délais.

La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Cet objet est accepté à l'unanimité sans avis contraire.

## **6. Présenter et voter le nouveau règlement « Plan d'entretien des cours et plans d'eau et Règlement communal sur la gestion des eaux de surface ».**

Monsieur le conseiller Marc Kury présente ce point.

En 2014, le canton a demandé aux communes d'établir un règlement sur l'entretien des eaux de surface et des digues, car ce sont les communes qui sont chargées de l'entretien. Le nécessaire a été fait dans notre commune à fin 2014. Ce printemps, le canton a fait un tour des communes et il a été constaté que certaines communes n'avaient pas encore fait le nécessaire. Face à cette situation, le canton a établi un modèle de règlement pour chaque commune et ce règlement est présenté ce soir.



La commune doit s'occuper de l'entretien, mais elle est très limitée dans son champ d'action. Selon les cas qui se présentent, c'est soit à la commune ou aux agriculteurs d'intervenir. Le voyer communal a été nommé responsable de l'entretien et il peut intervenir lorsqu'il obtient l'aval de l'Office de l'environnement. Le financement se fait via la taxe communale sur les digues. En finalité, le nouveau règlement remplace celui de 2014.

La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Cet objet est accepté à l'unanimité sans avis contraire.

## **7. Approbation de la mise à jour de l'annexe a du règlement d'entretien, plan des ouvrages suite à la fin des travaux du RP CCM.**

Marc Kury demande l'approbation de la mise à jour de l'annexe a du règlement d'entretien, plan des ouvrages suite à la fin des travaux du RP CCM.

Il s'agit de situer les chemins et les haies qui appartiennent à la commune. Le règlement a déjà été approuvé antérieurement.

La parole est à l'assemblée.

L'assemblée n'ayant pas de question, nous passons au vote.

Cet objet est accepté à l'unanimité sans avis contraire.

## **8. Divers.**

La parole est à l'assemblée.

Daniel Steullet demande quand est-ce que le remaniement parcellaire sera bouclé ? Joël Dominé indique que c'est sur le point d'être terminé et que tout devrait être finalisé d'ici la fin de l'année.

Romain Beuret demande si le plan présenté au point 7 est nouveau ? Marc Kury déclare que le plan présenté est le plus à jour et est définitif.

Daniel Steullet pose la question de savoir où en est le PAL ? Julien Bourquard informe qu'une réponse du canton devrait parvenir à la commune après les vacances d'été.

Dominique Glauser s'interroge sur l'entretien des rivières. Il ajoute qu'il y a régulièrement des interventions d'une entreprise de paysagistes. De plus, des arbustes ont été fauchés. Marc Kury indique que les paysagistes avaient 2 à 3 ans pour intervenir et que maintenant, ils ont terminé. Au sujet des arbustes fauchés, la question va être évoquée lors d'un prochain conseil.

Pierre-André Clivaz déclare qu'il y a un problème de visibilité lorsqu'il sort de la rue des Esserts, en débouchant sur la route Principale. De jeunes passent sur le trottoir en trottinette et comme ils sont masqués par une haie, le risque d'accident est important. La question va être traitée lors d'un prochain conseil, car ce n'est pas le seul endroit du village où il existe un problème de visibilité.



---

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président remercie les participants. Il souhaite de belles vacances estivales à chacune et chacun et lève la séance à 20 h 50.

Au Nom de l'Assemblée Communale

Le Président :

Pour le secrétariat communal :

Pierre-André Clivaz

Stève Chételat